



## COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 7 SEPTEMBRE

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 30. La présidence a été assurée par Mme Degond.

Les représentant(e)s de l'UNION UNSA – CFTC DDFiP Pas de Calais

Jean-François Waille	titulaire
Gabriel Gaillard	titulaire
Martine Hennequin	suppléante
Gilles Delwaulle	Expert
Johann Waelles	Expert

Comité Technique Local du 7 septembre 2017 portant sur les restructurations pour l'année 2018

**Ce CTL s'est déroulé de manière inhabituelle :**  
**Monsieur Roulet (DDFiP) s'était absenté pour se rendre à la trésorerie de Rouvroy qui a été envahie par les élus locaux, ceux-ci refusant la fermeture du site .**

**Au début de la séance, vos représentants du personnel ont décidé de rejoindre les élus pour leur manifester leur soutien.**

**Le CTL a repris vers midi.**

Des photos sont en ligne sur le site de l'UNSA 62

**l'UNSA tient à rappeler ceci : la PRS (prime de restructuration des services) est IMPOSABLE !**

## ordre du jour :

### Point 1 : Procès verbaux des CTL des 4 mai et 4 juillet 2017

### Point 2 : Restructurations du réseau pour l'année 2018 :

- Fusion des Trésoreries de Rouvroy et Vimy au 1er janvier 2018
- Fermeture de la Recette des Finances de Boulogne sur Mer au 1er janvier 2017
- Transfert du SPF de Montreuil sur Mer au CDFiP de Boulogne sur Mer au 1er septembre 2018
- Transfert du SPF de St-Pol/Ternoise au CDFiP d'Arras au 1er septembre 2018
- Transfert de la gestion de l'EHPAD de Lillers, de la Trésorerie de Lillers à celle de St Venant

### point 1 :

les procès verbaux n'appelant pas de modification , nous avons voté « pour »

### Point 2 :

#### **Fermeture de la Recette des Finances de Boulogne sur mer**

Depuis des mois et des mois, l'Alliance, au cours des différents CTL, a dit, redit, répété et rabâché à la Direction que faire des restructurations 2018, avec seulement moins de 4 mois pour passer à l'acte, était nettement trop court, et qu'il serait préférable de faire comme certains départements, dont la direction a décidé intelligemment de ne pas faire de projets de restructurations sur cette courte, très courte période allant de début septembre à fin décembre. Mais, dans le Pas de Calais, nous avons une direction au top de sa forme, et qui donc, fera ses restructurations dans l'urgence et la précipitation. Cette décision est réellement regrettable pour nos collègues concernés, surtout pour certains, dont le poste n'est pas transféré ailleurs, mais fermé définitivement, sans qu'ils ne sachent encore, pour certains, où ils exerceront leur activité au 1<sup>er</sup> janvier, et aussi, dans quelles conditions ils le feront.

#### **La DDFiP nous a fourni son argumentation ci-dessous :**

La Recette des Finances (RF) de Boulogne-sur-mer assure des missions de pilotage et d'animation, Elle exerce principalement à destination des trésoreries et des SIP. Son champ d'intervention ne couvrant pas celui du département, les comptables de « l'arrondissement financier » de Boulogne côte d'Opale sont de facto sous un double pilotage RF/DDFiP pour tous les domaines d'activités métiers,

Les équipes de la RF sont fragilisées par leur petite taille et leur intervention de proximité paraît moins adaptée, dans un environnement informatisé et dématérialisé, qu'il n'a pu l'être auparavant. La fermeture projetée s'inscrit dans une tendance nationale de fermeture des Recettes des Finances territoriales.

Les missions de la RF seront reprises par les équipes de direction. Le pilotage départemental au profit du réseau comptable, des élus et des partenaires institutionnels sera unifié pour une meilleure lisibilité.

La fermeture administrative de la RF ainsi que la reprise des activités en direction seront effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans l'hypothèse où les agents (hors A+) ne souhaiteraient pas suivre leur mission mais continuer à l'exercer, les emplois transférés sur Arras pourraient être considérés comme pourvus par les effectifs actuels détachés sur Boulogne.

Cette opération permettra enfin de réaliser des économies budgétaires par la résiliation du bail sur la partie locative et de générer des recettes budgétaires par la vente de la partie domaniale de l'immeuble.

**Au final, il n'y a que deux choses à retenir :** C'est une décision nationale à laquelle la direction ne s'est pas opposé et surtout, des économies seront réalisées. Ah, les économies !!!!!

La RF compte au Tagerfip 1 Administrateur des Finances publiques (AFIP), 1 inspecteur divisionnaire (IDIV) classe normale, 3 inspecteurs et 6 contrôleurs après plan emploi 2017.

En outre, 4 emplois d'huissiers sont rattachés au TAGERFIP de la RF (4 cadres A).

Les emplois peuvent être transférés en direction dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Seul l'emploi du A chargé CDC sera transféré sur Boulogne à la TM en correspondance avec la mission structure Boulogne gestion des comptes publics.

**Voilà ce que la Direction propose donc aux agents concernés par cette fermeture intempestive :**

Pour les agents A (sauf l'inspecteur CDC) et B, il sera proposé aux agents d'être affectés à la direction à Arras dans le cadre des mouvements mais ils pourraient également être détachés, avec leur accord, sur Boulogne. Ils sont prioritaires pour l'affectation sur Arras. Si les agents sont d'accord sur les conditions de détachement, ils continueront à exercer leur mission et le pilotage de leur activité se fera à distance. Ils n'auront plus ensuite dans cette situation de priorité pour retrouver un poste sur Boulogne. Ils peuvent y être affectés dans le cadre du seul mouvement national. Comme il n'y a pas de déplacement du lieu de travail, ils ne pourront bénéficier de la PRS. Ce détachement sera prononcé pour une période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021, renouvelable 2 ans. Un accord écrit de détachement sera signé par le DDFIP.

Cette situation est totalement instable et incertaine, voir dangereuse. Ce détachement sera prononcé pour une période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021, renouvelable 2 ans. Un accord écrit de détachement sera signé par le DDFIP. Oui, et après, que font-ils, les agents(e)s de l'ancienne R F ...

**Aucun agent de la RF hors A+ ne souhaite évidemment suivre sa mission sur Arras. D'autre part, le système de détachement tel qu'il est envisagé suscite une méfiance quasi générale compte tenu de l'incertitude statutaire qu'une telle position génère.**

A noter cependant que les agents ALD, EDR et Huissiers ne sont pas concernés par cette fermeture, il est prévu que le CDFIP de Boulogne-sur-mer accueille, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble des agents auparavant à la RF. Les 4 huissiers ne changent pas d'affectation administrative. 3 d'entre eux disposent actuellement d'un bureau au sein des locaux de la RF et 2 y tiennent leurs permanences hebdomadaires de réception des usagers. Cette équipe de 4 agents pourra disposer d'un espace dans le CDFIP Aumont. On peut s'interroger sur leurs nouvelles conditions de travail; sur l'installation et sur la surface par agents.

**Il y a déjà bien longtemps que l'éventualité de la fermeture de la Recette des Finances de Boulogne commençait à poindre, mais, ce qui aggrave fortement le problème, c'est que ce triste projet va se faire dans l'urgence, dans la précipitation, et voire même dans l'incompréhension sur le devenir de certains collègues. Et cela, c'est totalement anormal et inadmissible.**

**La méthode employée pour mener cette restructuration est proprement désastreuse. N'aurait-il pas fallu examiner en amont toutes les conséquences qu'impliquait la fermeture notamment en matière de ressources humaines, dégager d'éventuelles alternatives ( ex : simple transfert de la RF sur le site rue d'Aumont ) avant de prendre la décision définitive ?**

**Était-il d'autre part indispensable d'adopter un calendrier aussi contraint ? Reporter la date de fermeture à septembre 2018 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'aurait-il pas été plus pertinent pour examiner de façon réellement exhaustive l'impact de la fermeture de la RF ?**

**Finalement, ce projet de restructuration n'est plus qu'un château de cartes qui s'est d'ores et déjà écroulé suite au dernier mouvement de mutation et au refus plus que probable des agents restants de continuer leurs missions sous le statut qui leur est proposé... De plus, suite à cette prochaine fermeture programmée pour le 31 décembre 2017, une nouvelle charge de travail va arriver à la DDFiP. Et, c'est une réelle inquiétude pour les Collègues de « Foch », qui vont voir arriver une nouvelle surcharge de travail, totalement ingérable par eux.**

**Pour ces évidentes raisons, nous avons voté CONTRE la fermeture de la R F.**

### **Fusion des postes de Rouvroy et Vimy**

**La DDFiP nous a fourni son argumentation ci-dessous :**

Les trésoreries mixtes de Rouvroy et de Vimy sont deux structures reposant sur une petite équipe composée d'un comptable et de moins de cinq agents. Elles sont fragilisées dans la continuité de l'exercice de leurs missions lors d'une vacance d'emploi et lors des absences y compris ordinaires des agents.

Le rapprochement de ces deux trésoreries permettra de disposer d'une équipe plus étoffée, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et de faciliter le pilotage et l'organisation du travail. Ces deux trésoreries ne sont distantes que de 10 km et dépendent de la même RAN (Lens).

Les locaux de la trésorerie de Vimy viennent d'être rénovés suite à l'incendie de 2016 et sont dans un très bon état.

Les locaux de Rouvroy sont domaniaux mais vieillissants et difficilement aménageables et ne peuvent être retenus pour installer la trésorerie fusionnée. Ils seront mis en vente.

Une fois de plus, il s'agit d'une nouvelle désertification de notre maillage administratif, Et, compte tenu que les locaux de Rouvroy seront mis en vente, la DDFiP va réaliser un bénéfice et pouvoir faire des économies !!!



L'opération concerne les 3 emplois de Rouvroy répartis selon les grades suivants : 1 IDIV CN et 2 contrôleurs (TAGERFIP B : 2). A ce jour, seul 1 contrôleur est titulaire de son poste. Un contrôleur ALD est également affecté mais n'entre pas dans le périmètre de la restructuration. Un emploi de cadre A adjoint sera créé sur le nouveau poste de Vimy,

Actuellement les agents de la trésorerie de Vimy sont répartis au rez-de-chaussée entre le bureau d'accueil de 21,49 m<sup>2</sup> (1 agent), 1 bureau SPL et impôts de 43 m<sup>2</sup> (3 agents) et le bureau du chef de poste (15 m<sup>2</sup>). Selon son projet, la direction estime que les agents de Rouvroy peuvent être installés à Vimy sans aménagement particulier. Selon elle, il y a 4 postes de travail libres, 2 au guichet, 2 au secteur impôts, Le local archives de 12,60 m<sup>2</sup> peut être transformé en bureau d'adjoint sans travaux. Il a l'avantage d'être à côté du bureau du chef de poste (mais présence de la baie de brassage). Ensuite, les archives seront regroupées en un lieu de stockage unique au sous-sol. Le logement de fonction est actuellement vide. A défaut d'occupation par le chef de poste, il pourra être mis à la location, car il dispose d'un accès indépendant. Et OUI, encore des économies en perspective !!! Le ratio d'occupation sera de 12,67 m<sup>2</sup> par agent

### **Tout ce qu'il convient de retenir de ce projet, c'est une aggravation de la désertification**

**administrative dans notre département.** Bien évidemment, quand les postes en souffrance ne sont pas aidés par la direction à travers l'EDR ou les ALD ( avec une affectation raisonnable au niveau distance ), il arrive un moment où la fusion de 2 postes comptables en un seul apparaisse comme la seule solution au bon fonctionnement de nos services. Et c'est parfaitement regrettable.

**Les collègues de Vimy avaient choisi leurs horaires** avec la fermeture de leur poste le vendredi après-midi. La direction a décidé que dans l'avenir, le nouveau poste de Vimy sera ouvert tout les jours. Nos collègues de Vimy sont particulièrement choqués par cette décision unilatérale qui a été prise sans aucune concertation.

**Dans le local d'archives, il avait été prévu de rajouter un petit espace** de convivialité pour le personnel. C'était une bonne et sage idée. Malheureusement, cette bonne idée a été éliminée, et remplacée par la création du bureau de l'Adjoint.

Les archives vont partir au sous-sol, ce qui sera certainement très peu pratique au niveau transport de documents et consultations.

**Concernant les postes de travail disponibles**, la direction indique que deux sont libres à l'accueil. C'est totalement surprenant, une telle affirmation. En effet, il y a bien deux postes de travail à l'accueil, mais, ils ne sont pas disponibles, étant affectés à l'accueil du public pour l'un et à la comptabilité DDR3 pour le second.

Avant la fusion, les agents de Vimy disposaient d'environ 18,50 m<sup>2</sup>, et ils n'en auront plus que 11,50 m<sup>2</sup> dès le 1er janvier 2018, soit 60 % de moins,.

Durant les débats l'UNION rappelle :

la préconisation de 15m<sup>2</sup>/agent, conseillée dans une ambiance bruyante (téléphone) ;

le manque de confidentialité à l'accueil

le manque de confidentialité pour l'adjoint

horaires : ne seront pas modifiés durant 6 mois

les agents seront contactés par le service des RH

**Ce projet de fusion n'apporte strictement rien de bon aux collègues concernés. Bien au contraire, leurs conditions de travail vont se dégrader, que ce soit par exemple au niveau de leurs horaires ou de leur place disponible pour exercer leurs fonctions. Tout ce que cela peut apporter, c'est pour la DDFiP des économies, et pour le public, de la désertification. Dans ces conditions, l'Union a bien évidemment voté CONTRE ce projet de fusion.**

**Un autre CTL aura lieu prochainement avec ce même point à l'ordre du jour.**

### **Transfert du SPF de Montreuil sur Mer à Boulogne sur mer**

**La Direction nous a présenté son projet concernant le SPF de Montreuil sur Mer.**

Le SPF de Montreuil-sur-mer est un poste comptant 9 emplois (1 Idiv, 6 B et 2 C au Tagerfip). Le projet présenté consiste à en transférer le siège au CDFIP de Boulogne-sur-mer. Cette opération permettra un

rapprochement des équipes et une mutualisation des méthodes de travail, dans l'attente de la fusion qui devrait intervenir en 2019. Ce dispositif facilitera également la mise en place d'une éventuelle entraide entre les deux services afin d'uniformiser les délais de publication avant fusion. Les deux CDFIP sont éloignés de 41 km.

Ils sont appelés à fusionner en 2019. Le SPF de Montreuil-sur-mer sera renommé SPF de Boulogne 2 sans modification de numéro codique. Le SPFE de Boulogne sera, quant à lui, renommé SPFE de Boulogne 1. 6 cadres B y sont affectés, mais seuls 5 entrent dans le périmètre, le 6ème étant ALD à la RAN de Montreuil-sur-mer. Aucun agent C n'est en poste au SPF de Montreuil. Ces 5 contrôleurs peuvent donc bénéficier d'une priorité pour suivre leur mission à Boulogne. S'ils souhaitent suivre leurs missions, la régularisation se fera, puisqu'il y a changement de RAN, par le biais du mouvement de mutation nationale à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2018 (en janvier 2018).

Pour tous les agents, la résidence de Boulogne est plus éloignée de leur domicile. La situation des agents sera examinée au regard de leur droit à la prime de restructuration de service (PRS).

En application de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015, l'opération de transfert de siège fait partie des opérations éligibles à la PRS. L'ensemble des agents pourra alors en bénéficier, ce qui est tout à fait normal.

**La fusion des 2 SPF se fera donc en 2019.** Pour une fois, la Direction a pris une initiative qui va pouvoir permettre de faire cette fusion dans des conditions normales, et, surtout, dans le calme et la sérénité administrative. Cela ne ressemblera pas à ce qui va se passer au niveau de la fermeture de la Recette des finances de Boulogne, qui elle, malheureusement va se faire dans l'urgence et la précipitation.

Cependant, il faut bien admettre qu'une fois de plus, la Direction fait dans la désertification administrative. En effet, à assez court terme, le public montreuillois qui souhaitera rencontrer un spécialiste sur la publicité foncière sur son territoire devra alors se rendre à Boulogne sur Mer. Et, aller / retour, il faudra compter environ 80 km.

quelques infos (si le projet aboutit)

à priori Boulogne fera l'accueil commun

nous avons attiré l'attention sur la circulation autour de Boulogne aux heures de pointe,

les cas particuliers ont été évoqués, la direction assure qu'elle rencontrera tous les agents concernés après le 2ème CTL :

#### **L'union a voté CONTRE**

**un autre CTL aura lieu prochainement avec ce même point à l'ordre du jour**

#### **Transfert du SPF de St Pol / Ternoise à Arras.**

**La Direction nous a présenté son projet concernant le SPF de Saint-Pol sur Ternoise.**

Le transfert du SPF de Saint-Pol vers Arras est paramétré par la DDFiP 62 pour les mêmes raisons que celles du transferts de Montreuil sur Mer vers Boulogne sur Mer : soit, la fusion en 2019.

Le SPF de Saint-Pol-sur-Ternoise est un poste comptant 4 emplois (1 Idiv, 2 B et 1 C au Tagerfip). La direction souhaite en transférer le siège au CDFIP d'Arras. Cette opération permettra un rapprochement des équipes et une mutualisation des méthodes de travail, dans l'attente de la fusion qui devrait intervenir en 2019. Ce dispositif facilitera également la mise en place d'une éventuelle entraide entre les deux services afin d'uniformiser les délais de publication avant fusion. Les deux sites sont éloignés de 40 km.

Le SPF de Saint-Pol-sur-Ternoise sera renommé SPF d'Arras 2 sans modification de numéro codique. Le SPFE d'Arras sera, quant à lui, renommé SPFE d'Arras 1.

Il est important de noter que les agents du SPF St-Pol verront leur quotidien modifié par rapport à la distance entre leur domicile et leur nouveau lieu de travail. Pour tous les agents de catégorie B, la résidence d'Arras est plus éloignée de leur domicile. En application de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015, l'opération de transfert de siège fait partie des opérations éligibles à la PRS. Au passage, heureusement pour eux, car, les agents n'ont rien demandé, en matière de transfert vers Arras.

**D'un aspect conditions de travail,** actuellement, le SPF de Saint Pol sur Ternoise dispose de 90 m<sup>2</sup> de surface de bureau répartis ainsi : 1 bureau pour le comptable 16 m<sup>2</sup>, 74 m<sup>2</sup> d'espaces de bureau ouverts pour les agents. A cela s'ajoute, un bureau d'accueil et 14 m<sup>2</sup> d'espace de documentation. Le ratio surface de bureau par agent est actuellement de 18 m<sup>2</sup>.

Après la fusion, ou le transfert ( !!! ) le ratio surface/agent du service élargi aux 4 agents de Saint Pol serait





de 13,25 m<sup>2</sup> . Il s'agira donc d'une forte diminution de la surface par agent, et donc, de conditions de travail largement en baisse par rapport a ce qui existait.

L'UNION a suivi les prescriptions des courriers envoyés par les collègues du SPF de St Pol quelques infos :

le SPF « ARRAS 2 » resterait sur St Pol pendant 2 ans

si les notaires viennent toujours à St pol, il sera possible de trouver une communication ciblée pour ces notaires durant ces 2 ans (jusqu'au 31 aout 2020)

**le vote a été « contre » ce projet**

**un autre CTL se tiendra sous peu avec ce même sujet**

### **Transfert de l'EHPAD de Lillers, de Lillers à Saint-Venant,**

Concernant le transfert de la gestion de l'EHPAD de Lillers, actuellement géré par la Trésorerie de Lillers et qui serait transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Trésorerie de Saint Venant, il ne s'agit que d'un transfert purement administratif d'une collectivité locale d'un endroit à un autre. Il n'y a aucun impact direct, et nous disons bien direct, car, malheureusement il y aura des impacts indirects, sur les agents des finances publiques des deux postes concernés.

**Une chose étonnante, surprenante, et pour tout dire, totalement anormale et impensable nous est arrivé le 16 août 2017. Voulant avoir l'opinion directe des collègues de Lillers sur le départ d'une de leurs collectivités, nous avons donc appelé la trésorerie de Lillers. Et, nous sommes tombés un peu des nues, car nos collègues, tous nos collègues tous grades confondus de Lillers, n'étaient pas au courant de cette décision de la DDFiP 62. Etonnant, Non ???? Il est impensable que la direction n'ait pas au moins informé de sa décision les personnes concernées en premier, soit ceux qui gèrent cette collectivité. Coté transparence et franchise, un immense BRAVO à la DDFiP du Pas de Calais. On peut difficilement faire pire !!**

Le départ de l'EHPAD de Lillers vers Saint Venant n'est pas un drame pour la Trésorerie de Lillers qui verra sa charge de travail, pour une fois, diminuer. Cependant, pour son arrivée sur le site de Saint-Venant, c'est pas du tout la même chose, d'où notre affirmation sur les impacts indirects. Nos collègues de cette trésorerie voient d'un assez mauvais oeil l'arrivée impromptue de cette collectivité. En effet, ils viennent de perdre un emploi de catégorie C qui ne sera certainement pas remplacé. Dans ces conditions, non seulement leur charge de travail va nettement augmenter, mais en plus, ils seront un de moins pour la gérer, cette forte charge de travail.

**Compte tenu, d'une part du manque d'honnêteté de la direction envers Lillers, et de l'augmentation de la charge de travail de Saint-Venant, l'UNION a voté CONTRE ce transfert de collectivité d'un poste à l'autre. Nous ne sommes pas opposés à cet état de fait par principe, mais, quand il est appliqué, cela doit être fait dans la transparence et la franchise d'une part, et avec l'aide nécessaire aux postes comptables d'autre part.**

Explications de la direction :

St Venant a perdu l'impot (0,19 ETP)

le maire de St Venant soutient ce projet,

St Venant possède un service qui fonctionne bien (spécialisé) et récupère 0,9 ETP

### **QUESTIONS DIVERSES**



### **SIP d'Arras – Diderot**

- les agents connaissent les nouveaux groupes mais n'ont pas encore les communes.
- Où en est l'informatique ?
- Les armoires alpha des communes rurales vont-elles être rangées de manière adéquate ?
- la multiplication des arrêts maladie n'est pas en relation avec les mauvaises conditions de travail ?

*Cela fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du 28 septembre*

*la direction prétend que les arrêts de travail ont diminué depuis 2015*

### **Situation de la trésorerie hospitalière d'Arras**

- les agents de la trésorerie hospitalière (bd Winston Churchill) sont persuadés qu'ils vont arriver rue Diderot
- les agents du SIP Diderot sont persuadés d'accueillir la trésorerie hospitalière

*La direction reconnaît étudier la possibilité de rapatrier la trésorerie hospitalière au CDFP rue Diderot, suite à un désaccord avec le bailleur actuel (dû à des travaux), elle présentera un projet en fin d'année.*

### **Services civiques :**

ils utilisent la messagerie + le compte fiscal (habilitation agent) après observation de leur comportement

ils signent une clause de confidentialité

les habilitations vont être vérifiées

### **CSRH :**

une réunion se tiendra à Bercy le 19

effectif : de 40 à 50 agents

implantation :

en direction, dans un bâtiment domanial, certainement Foch

**Prochaine convocation de ce CTL : le 20 septembre**